AR PREFECTURE

082-218201127-20170601-CM20170601_10-DE Regu le 08/06/2017

> DEPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1er Juin (01/06/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

10 - 01 Juin 2017

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ZONE DU LUC

Rapporteur: Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2017 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2016 du budget annexe de la zone du Luc,

Vu la délibération 9 du Conseil Municipal du 11 avril 2017 approuvant le transfert de ce budget annexe vers la Communauté Terres des Confluences,

Vu la Commission des Finances du 16 Mai 2017,

AR PREFECTURE

082-218201127-20170601-CM20170601_10-DE Regu le 08/06/2017

CONSIDERANT que les résultats 2016 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2016 a été établi par le Comptable Public,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 5 abstentions (Mme FANFELLE ; MM. ABOUA, BOUSQUET, CALVI,
VALLES),

- CONSTATE que la clôture de l'exercice 2016 présente :
 - un déficit d'investissement de 1 194 565.70 €
 - un excédent de fonctionnement de 430 284.56 €
- **DECIDE** de reprendre et d'affecter les résultats sur le budget principal de la Ville pour permettre sin transfert à la Communauté Terres des Confluences. Les résultats sont affectés de la manière suivante :

- 001 Déficit d'investissement : 1 194 565.70 € - 002 Excédent de fonctionnement : 430 284.56 €

Pour copie conforme

Moissac le 02 Juin 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT